



92 Montée de la Mairie - 73460 TOURNON  
 04 79 38 51 90 - [mairie@tournon-savoie.com](mailto:mairie@tournon-savoie.com)  
<http://www.tournon-savoie.com>

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 JANVIER 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT-TROIS JANVIER A 19H30

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
<b>12</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Date convocation	Date affichage	N° délibération
14/01/2026	14/01/2026	<b>2026/02</b>

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, RIMBOUD Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, MURAZ-DULAUER Gilles

Absents : DRAGNEA Cindy, CHATELAIN Éric, GARDET-CADET Michel

Secrétaire : OMELTCHENKO Luc

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### DELIBERATION N°2026/02

#### SYNDICAT SCOLAIRE DU VAL TAMIÉ – MODIFICATION PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS

Afin de financer les travaux d'agrandissement de la cantine scolaire, le Syndicat a contracté un prêt de 224 000 € sur 5 années.

La première échéance est fixée au 25/12/2025 et pour permettre au Syndicat d'avoir les fonds suffisants, il est nécessaire de délibérer pour accepter le montant de la participation revenant à Tournon avant le mandatement de celle-ci.

Comme le prévoit les statuts du Syndicat, la part de chaque commune est calculée par rapport au potentiel financier, au nombre d'habitants et au nombre d'élèves domiciliés sur la Commune. La répartition est la suivante :

Commune	Pop	%	Potentiel	%	Elèves	%	A payer
Tournon	598	29,1281 %	1 174 572	46,01 %	42	25,45 %	<b>16 944,22 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ APPROUVE la participation d'un montant de 16 944,22 € due au Syndicat Scolaire pour la 1<sup>ère</sup> échéance de remboursement de l'emprunt contracté pour les travaux de la cantine
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision
- ✓ PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Maire,  
 Sandrine BERTHET

Le secrétaire de séance  
 OMELTCHENKO Luc

Transmis au contrôle de légalité  
 Le 26 JAN. 2026

Publié le 26 JAN. 2026